

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Mgr l'archevêque à la prison des hommes. — V A l'aurore du nouvel an. — VI Couvent de Saint-Laurent : Cérémonie religieuse. — VII Deuil profond à l'Institution des Sourdes-Muettes. — VIII Société d'une messe. — IX Aux prières. — X Prières des Quarante-Heures. — XI Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 21 janvier

Neuvaine de la Purification (1).

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 28 janvier

Dans les paroisses de Saint-François de Sales, de Saint-Valère, de Sainte-Martine, de Sainte-Brigide, de Saint-Ephrem, de Saint-Ignace et de Saint-Blaise, on anticipe au 28 janvier la solennité (sans bénédiction de cierges) de la PURIFICATION de la Sainte Vierge.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Timothée.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Julien (Wolfstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-François-de-Sales et de Saint-Valère (Bulstrode).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Saint-Timothée, de Saint-Polycarpe et de Saint-Chrysostôme.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Jean-Chrysostôme (Arnprior).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Paul.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (24 janvier au 9 février).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 23 décembre 1905.

JE voudrais bien parler des affaires de France ; mais nous sommes ici dans l'ignorance absolue de ce que fera le Souverain-Pontife. Les nouvelles qui nous arrivent de Paris semblent toutes pencher pour la soumission des catholiques à cette loi de séparation, mais dont la vraie signification est loi d'asservissement. Les tenants de l'action libérale, M. Piou, M. de Mun, jusqu'à ces jours derniers s'efforçaient de prouver qu'il fallait tirer d'une loi mauvaise le meilleur parti possible, qu'elle était passible d'améliorations et que la lutte aurait été la ruine de l'Eglise de France. Pratiquement, il fallait accepter les associations cultuelles. Que s'est-il passé à Paris ? Je l'ignore. Toujours est-il que depuis quelques jours ces deux personnalités ont changé leur fusil d'épaule, font maintenant des discours hostiles à la loi, et déclarent que les associations cultuelles sont inacceptables.

— La plupart des prêtres en France signent en ce moment des adresses de protestation, et ils assurent leurs évêques qu'ils seront fidèles observateurs de tout ce qui leur sera prescrit, et que s'il y a une lutte dans le clergé français, ce sera dans l'obéissance aux directions et instructions du Saint-Siège. En lisant bien ces adresses multiples, il est facile d'y découvrir une allusion à la résistance ; les curés l'espèrent, bien qu'ils seront les premiers à en souffrir. Mais ils croient avec raison que la religion catholique vaut bien ces souffrances et que la liberté est une marchandise qui s'achète ou se prend. Comme les premiers apôtres, ils n'auront pour l'acheter ni or ni argent ; mais ils ont leur vie, et ils estiment que le liberté de l'Eglise catholique en France ne saurait être assez chèrement payée.

— Le gouvernement français, de son côté, ne reste pas inactif. M. Rouvier fait de la politique et veut obtenir l'assentiment du Saint-Siège aux associations cultuelles, qui sont le gond de la loi. Il ne ménage rien dans ce but et a envoyé des négociateurs à Rome. La loi, a-t-il fait dire, sera ce que la fera le règlement sur la police des cultes ; or j'en ai préparé deux. L'un doux et benin, qui permettra à l'Eglise de se mouvoir ; ce sera celui qui accompagnera l'acte du pape acceptant la loi ; l'autre dur et sévère bouclera complètement l'Eglise de France, et répondra à l'acte pontifical qui refuserait l'obéis-

sance à la loi. De plus, il fait assurer le Souverain-Pontife que si celui-ci accepte la loi, il rétablira les relations diplomatiques avec le Saint-Siège et espère par cette concession apparente réussir. Réussir à quoi ? M. Rouvier s'inquiète fort peu de l'Eglise ; qu'elle soit bien ou mal, c'est le cadet de ses soucis. Mais il veut avoir l'appoint des voix catholiques dans l'élection présidentielle, soit pour lui, soit pour l'élu de son choix, qui sera probablement M. Fallières, actuellement président du Sénat. Comme disait, il y a quelques mois, le Souverain-Pontife à un personnage français, qui lui parlait du président du Conseil : " M. Rouvier en tout cela ne cherche que ses propres intérêts ". Et le pape jugeait bien l'homme à qui la France a confié ses destinées.

— D'ailleurs comment traiter un gouvernement qui est la mobilité personnifiée, qui n'est point sûr du lendemain, et peut dans quelques jours changer le règlement d'association et faire modifier par les Chambres la loi de séparation ? Tant que les élections n'auront pas eu lieu, le gouvernement fera patte de velours pour tromper les catholiques et recueillir leurs voix grâce à des marchandages dont il a le secret, et qui lui sont d'autant plus utiles qu'il ne paye pas à l'échéance. Malheureusement il est à prévoir que les élections seront mauvaises, et c'est beaucoup si les catholiques de France pourront garder leurs positions, Or ce sera la ruine, car ils sont avertis : le Sénat qui, pour obtenir la mise en vigueur de la loi avant le premier janvier, a refusé de modifier le projet élaboré par la Chambre, a déclaré qu'il ne répondait pas à ses vues, que l'Eglise était encore trop libre, et qu'il se réservait de revenir sur ce projet et le rendre plus draconien.

— Le Souverain-Pontife n'a d'ailleurs pas d'illusion. Il disait ces jours-ci à un prêtre : " Le gouvernement français s'est donné pour mission de décatholiciser la France, et ce but explique tous ses actes ". Et, en effet, c'est bien là que tend le gouvernement. Quelques Français ont pu se faire illusion. Mais la masse du clergé a vu juste : ce que l'on veut détruire en France c'est la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La croix qui a sauvé le monde devra être bannie de cette terre de France qu'elle a faite ; et sur ses ruines se dressera la statue de l'humanité, seul Dieu que veulent maintenant reconnaître les libres penseurs qui gouvernent, et persecuteront ouvertement demain.

— M. de Bonnefon est venu à Rome porter le verbe gouvernemental et essayer de convaincre le pape des bonnes intentions du président du Conseil. Mais il est si bien connu ici que toutes les portes lui sont fermées, et qu'il n'a guère pour tout butin que de maigres conversations de journalistes. Cela d'ailleurs n'est point fait pour le gêner ; car, quand il n'a point de nouvelles, il en invente, et chose curieuse, réussit à les faire passer souvent pour des vérités. C'est ainsi qu'au mois de février dernier il publia dans le *Journal* un long article, accompagné d'une carte de France où un certain nombre de diocèses étaient donnés à des réguliers. Il voulait, je ne sais dans quel but, faire croire à l'invasion des Congrégations montant, avec la connivence du Saint-Siège, à l'assaut des sièges épiscopaux. Le document était faux de tous points, mais combien l'ont cru l'expression de la vérité ? Et M. de Bonnefon savait qu'il était faux ; mais, d'après lui, si dans une polémique on ne devait se servir que d'arguments vrais, on ne ferait jamais de polémiques.

— Il y a en France dix-huit sièges vacants ; mais trois évêques, pour des raisons d'âge ou de santé, ont mis leur siège à la disposition du Souverain-Pontife, lui faisant connaître que, dans les circonstances actuelles, il vaudrait mieux pour leur peuple une main moins affaiblie par les travaux et les fatigues d'un long et laborieux évêque. Naturellement on ne sait pas ce que fera le Souverain-Pontife, comme aussi on ne sait pas si d'autres évêques ne seront point obligés de donner leur démission, comme l'ont dû faire l'année dernière les évêques de Laval et de Dijon.

— Ce qui embarrasse surtout le gouvernement français, c'est le silence que garde le Souverain-Pontife. Il disait, il y a quelques jours, à un vicaire-général qui l'interrogeait sur les affaires de France : " Tout le monde me demande ce que je ferai, mais le silence est d'or ". Et il faut bien admettre cette fois que le silence est bien gardé, car aucune fuite ne s'est produite. Aussi le pape a pu en vérité dire à un autre prélat, qui lui faisait les mêmes demandes : " Le pape sait ce qu'il fera, mais c'est là " ; et il se touchait le front du doigt.

Il faut par conséquent mettre en quarantaine tous les bruits qui circulent. Nous savons que le pape parlera à son heure, *in tempore opportuno*, comme il dit dans sa dernière allocution, et cela suffit.

DON ALESSANDRO.

MGR L'ARCHEVEQUE A LA PRISON DES HOMMES

Les Romains, dit-on, marquaient de blanc sur leurs tablettes les jours qu'avait signalés quelque événement heureux. C'est la couleur qui distinguera, dans les archives de la Prison des de Montréal, le 6 janvier 1906.

Trois jours auparavant, Sa Grandeur Mgr l'archevêque avait prévenu de sa visite. Il viendrait célébrer la sainte messe et conférer à un détenu qui s'y était préparé le sacrement de confirmation. Sous la direction de M. le gouverneur Vallée, le vestibule, les salles, les escaliers, etc., avaient pris tout l'air de fête que comporte la vétusté de l'édifice. Deux bonnes Sœurs de la Providence avaient exploité toutes les ressources de leur humble sacristie, et celles qu'y avait surajoutées l'obligeance de M. le gouverneur. Tout était prêt.

Bien qu'une digression ait mauvaise grâce à se produire si tôt, nous nous en permettrons une dès maintenant pour noter que les Religieuses de la Providence desservent la Prison des Hommes depuis le berceau de leur congrégation, puisque leur fondatrice, la Révérende Mère Gamelin, fut la première à remplir cet office de charité. Cela signifie que, depuis près de soixante ans, avec un dévouement que ne rebutèrent jamais ni les glaces de l'hiver, ni les boues de l'automne et du printemps, ces religieuses se sont transportées à la prison au moins deux fois la semaine, souvent trois ou quatre fois, quelquefois tous les jours, et y ont dépensé de leur temps et de leurs forces pour apprêter et décorer l'autel, pour enseigner le catéchisme, pour préparer au terrible passage ceux qu'attendait la peine capitale, pour instruire les ignorants, pour consoler et encourager les malheureux. Et ce long dévouement s'est persévéramment exercé dans les conditions de la plus parfaite gratuité.

Quelques minutes après huit heures, Sa Grandeur, escortée de son secrétaire, de M. le gouverneur et de M. l'aumônier, franchit les escaliers qui conduisent à la chapelle, où étaient déjà assemblés, dans un ordre parfait, tous les détenus catholiques. Après leur avoir fait ses souhaits de bonne année, elle leur adressa une allocution, dont voici les points les plus saillants : on verra qu'ils décèlent une connaissance pratique des conditions de l'auditoire. Que ne pouvons-nous reproduire aussi l'accent ? partant du cœur, il allait au cœur. La première recommandation qui leur est faite, et qui est fondamentale, c'est la prière. Qu'ils soient inviolablement fidèles à faire leurs prières du matin et du soir ; qu'ils ne laissent passer aucun jour sans réciter au moins une dizaine de leur chapelet. On sait qu'un danger presque inhérent à certaines agglomérations dans des salles communes, c'est celui de paroles qui outragent la majesté divine, ou qui blessent l'honnêteté. Qu'ils se rappellent que leur bouche a plusieurs fois donné entrée au corps de Jésus-Christ ; qu'ils songent, non seulement au mal qu'un langage blasphématoire ou licencieux cause à leur âme, mais encore aux ruines qu'il peut produire dans l'âme de leurs compagnons. Soumission entière aux autorités de l'établissement : les restrictions que leur impose la justice humaine, qu'ils les fassent tourner à leur profit éternel, les acceptant avec résignation en vue de satisfaire à la justice divine. Il leur est ici extrêmement facile de s'approcher du saint tribunal et de la table sainte. La détention qui leur apporte cette facilité est peut-être une grâce particulière de la divine bonté : qu'ils se gardent bien de négliger une si précieuse opportunité. Pour ce qui est de l'avenir, plus ou moins prochain où ils auront recouvré leur liberté, deux recommandations leurs seront faites. L'une, positive, c'est de rester fidèles à la pratique, inaugurée ici, d'un fréquent recours aux deux sacrements de pénitence et d'eucharistie ; l'autre,

négative, mais combien importante ! celle de s'abstenir de toute boisson enivrante. Ici le religieux silence qui avait accueilli toutes les paroles sorties de la bouche de Sa Grandeur s'accentue encore. Qu'on songe que c'est l'abus des spiritueux qui, directement ou indirectement, a amené ici la *presque* totalité de l'auditoire.

Sa Grandeur après avoir répété en anglais ces paternelles recommandations, explique brièvement, dans les deux langues aussi, le rite sacré de la Confirmation. Puis le confirmant s'avance et s'agenouille aux pieds du pontife. C'est un homme qui dépasse la cinquantaine : bien que catholique de naissance, c'est le jour de Noël dernier qu'il a fait sa première communion. Heureux, mais grave et recueilli, on sent qu'il apprécie la grandeur du sacrement qu'il va recevoir. M. le gouverneur lui sert de parrain : à l'issue de la cérémonie, il fera un joli cadeau à celui qui devient son fils spirituel.

Ensuite vient la sainte messe, que servent M. le secrétaire et M. l'aumônier. Sous les doigts habiles d'un jeune religieux de l'Immaculée-Conception, l'harmonium semble vouloir se surpasser ; le chœur, formé de détenus, exécute des cantiques de Noël avec un ensemble et un entrain qui parlent à l'âme.

Plusieurs de ceux qui liront ces lignes savent avec quelle distinction M. le gouverneur sait faire les honneurs de sa maison et de sa table. Au déjeuner qui suit la cérémonie religieuse, outre les membres de sa famille, il avait invité le Rév. M. Laforce, curé de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, où est situé l'établissement, M. l'aumônier et quelques messieurs laïques. Nous ne dirons rien de la cordialité joyeuse et de bon aloi qui marqua l'entretien ; mais nous mentionnerons deux points importants qui furent touchés au cours de la conversation. L'un, c'est le remarquable succès qu'obtient jusqu'ici, au témoignage circonstancié de plusieurs des assistants, la croisade récemment inaugurée par Mgr l'archevêque contre

l'alcoolisme. L'autre, c'est l'urgence de doter au plus tôt le district de Montréal d'une maison de détention mieux en harmonie avec les conditions nouvelles. Il y a de longues années que la prison actuelle a fait son temps. Construite en 1835, elle a de graves et nombreux défauts. D'abord, les dimensions ne répondent plus au nombre, naturellement devenu beaucoup plus considérable, de ceux qu'elle est destinée à abriter. Puis, elle ne se prête que difficilement à l'introduction de ce qu'on appelle les améliorations modernes, inconnues à l'époque de sa construction. En troisième lieu, elle se prête difficilement aussi à l'application d'importantes lois de l'hygiène, maintenant partout acceptées. De même, en cas d'incendie, elle se prêterait difficilement à un sauvetage rapide. Enfin, dernière considération, et, certes, non la moins importante, il est des mesures d'une haute portée *morale*, dont les conditions matérielles de l'édifice rendent l'adoption impossible : par exemple, des locaux séparés pour les cultes catholiques et protestants ; par exemple encore, une classification, dont la nécessité est un axiome en pénologie, et qui empêcherait que, par la promiscuité, la détention ne devînt, pour un trop grand nombre, l'initiation à des vices qu'ils ignoraient. Dans ces dernières années, l'attention des hommes au pouvoir a été plusieurs fois appelée sur cet état de choses ; des personnages officiels ont pleinement admis les faits. Mais la *prison nouvelle* est encore à l'état d'idéal. Et cependant quel meilleur emploi pourrait-on faire des deniers publics que de la faire passer dans le domaine des réalités ? Espérons que l'année 1906 verra les premières assises d'un établissement digne du grand district de Montréal.

Vers les 10 heures, Mgr l'archevêque prend le chemin de la Prison des Femmes (rue Fullum) ; l'après-midi le trouvera à l'asile de Saint-Jean-d'-Dieu (Longue-Pointe). Le bon pasteur aura passé le jour des Rois avec ses ouailles malheureuses.

TESTIS.

A L'AURORE DU NOUVEL AN

'ÉTAIT à Notre-Dame de Montréal, la très vaste et si belle église, la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Une foule nombreuse se pressait dans les allées et remplissait les bancs de la grande nef, des nefs latérales, des galeries ou des jubés, tout. Il y en aurait, tout à l'heure, de 10 à 12 milles peut-être ? Et, sous les ruissellements du splendide luminaire à l'électricité, c'était fort impressionnant de regarder se mouvoir cette foule, recueillie déjà et dans l'attente, cela se sentait à mille détails, d'une grande démonstration comme seule l'Eglise catholique est capable d'en donner.

Au chœur, dans les stalles, où ont prié déjà tant de ces Messieurs de Saint-Sulpice trop vite disparus, les membres laïques de l'*Adoration nocturne* faisaient alterner avec la récitation de l'office de la Sainte-Vierge le chant des cantiques pieux.

On les écoutait avec bonheur ! Quel spectacle de foi ils donnaient là ! Après une journée de travail, souvent dur, s'astreindre ainsi, toutes les semaines, à faire quelque part la *nuit sainte*, devant le Saint-Sacrement exposé, c'est viril et chrétien !

Pour la plupart, ce sont des ouvriers : leurs mains calleuses et leurs figures hâlées disent assez qu'ils connaissent la rude besogne et le soleil du midi. On voit peu d'hommes de profession parmi eux. Ceux-là, leurs mains seraient plus blanches et leurs figures moins ridées. Mais les cœurs seraient-ils plus purs ? Ce qui est certain, c'est que ceux-ci prient bien et ne chantent pas mal. Leur psalmodie n'a pas encore l'envolée si harmonieuse que lui donnera bientôt l'accentuation à *la romains*. Mais ils lisent d'une façon remarquable pour des gens qui ne comprennent pas le latin.

Et les cantiques ! oh ! les beaux cantiques qui se sont chan-

tés, à Notre-Dame, durant l'heure sainte, cette dernière heure, de 11 heures à 12 heures, de l'année 1905 ! Il y en eut un surtout, sur l'air du « Minuit chrétien », qui fut vraiment goûté. Nos lecteurs seront sans doute heureux, ceux qui ne l'ont pas entendu, de le connaître et, ceux qui l'ont entendu, de se le rappeler ? Voici la première strophe :

“ Recueillons-nous, minuit vient ; une année
Va nous quitter pour ne plus revenir.
C'est le Seigneur qui nous l'avait donnée,
A son autel nous voulons la finir.
Prosternons-nous devant la Sainte-Hostie,
Où notre Dieu repose nuit et jour.
Divin Jésus, dans votre Eucharistie,
A vous, ce soir, — mon dernier chant d'amour ! ”

Et cela se continua, grave, solennel, sous les voûtes de Notre-Dame, quatre strophes durant. Quand le soliste, à l'orgue, avait lancé son cri de foi : « Prosternons-nous devant la Sainte-Hostie », c'était vibrant d'entendre ces voix d'hommes, des jeunes et des vieux, pousser à plein cœur l'invocation finale :

“ Divin Jésus, dans votre Eucharistie,
A vous, ce soir, — mon dernier chant d'amour ! ”

* * *

C'était déjà fort beau ; mais ce n'était qu'un prélude. Au dernier quart d'heure, Mgr l'archevêque de Montréal vint chanter les oraisons et donner la bénédiction du Saint-Sacrement. A minuit juste, pendant qu'au dehors le *bourdon* tintait le glas de l'année, Monseigneur tenait le riche ostensor et son hôte divin penchés sur l'immense foule, entre le ciel et la terre ! Qu'on me dise où se peut voir une plus grandiose cérémonie ?

* * *

On était désormais à l'aurore de la nouvelle année. Mgr

l'archevêque allait célébrer la messe, dite de minuit au premier de l'an, selon la teneur de l'*indult*, que Sa Grandeur a obtenu l'année dernière du Saint-Père, Pie X.

Dans l'intention première de Monseigneur, cette messe devait favoriser surtout les membres de l'*Adoration nocturne*, qui pourraient l'entendre à la suite de l'*heure sainte*, qu'ils ont accoutumé de passer devant le Saint-Sacrement, la dernière nuit de l'année.

Mais l'*indult* arriva, l'an dernier, au Canada, pendant que l'archevêque était encore à Rome ; or, la piété des fidèles d'une part et le zèle du clergé de Notre-Dame d'autre part donnèrent une telle solennité à cette messe de minuit du premier de l'an que Monseigneur, mis au courant, crut devoir en parler au Saint-Père, craignant qu'on eut donné trop d'extension à l'*indult*. Et le pape, toujours si bon, a dit simplement : *Bravo !*

* * *

Monseigneur lui-même, cette année, allait donc dire cette messe de minuit. Mais avant de parler à Dieu dans la prière du sacrifice, il voulut bien parler au peuple, et il le fit avec cette simplicité et ce naturel qui donnent à sa parole une si grande force de conviction.

« Ne sommes-nous pas, mes frères — disait-il — sur le Thabor, et, vraiment ne pouvons-nous pas proclamer que *nous sommes bien ici* pour nous souhaiter une bonne, heureuse et sainte année !

« Et d'abord, gloire soit à Dieu au plus haut des cieux ! C'est lui qui nous donne nos années. C'est à lui qu'un jour nous en rendrons compte. Il est notre Dieu, notre Maître, notre Seigneur. Adorons-le !

« Après l'avoir adoré, remercions-le. Dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, c'est de lui que nous tenons tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons.

« Il convient aussi—faibles et pécheurs que nous sommes — que nous lui exprimions notre repentir pour les fautes dont, pendant l'année, nous avons pu nous rendre coupables. Je me confesse à Dieu Tout-Puissant. — Parceque j'ai grandement péché. C'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute ».

« Et puis — ajoutait Monseigneur — prions pour l'avenir, demandons à Dieu de bénir l'année qui s'ouvre, faisons la belle prière que Jésus nous a apprise. Notre Père qui êtes aux cieux..... »

Et lentement, posément, avec de l'émotion dans la voix, le prélat, dans tout l'appareil de la majesté pontificale, en chape, mitre en tête et crosse au poing, récitait pour son peuple la prière que les mamans apprennent aux tout petits !

Enfin, Monseigneur formula ses souhaits pour son diocèse, ses paroisses, ses fidèles, ses enfants, ses communautés, ses malades, ses prisonniers, pour tous et pour toutes, il n'oublia personne !

Rarement on vit une foule aussi nombreuse écouter plus religieusement. L'heure était solennelle. C'était minuit. Une année tombait dans l'oubli des siècles. Que serait pour nous tous l'année nouvelle ?

La parole de l'archevêque trouvait vite le chemin des cœurs. Quand il récita le « Je me confesse à Dieu », j'ai pensé, en bonne vérité, que la foule allait reprendre « C'est pourquoi, je prie ». Il n'aurait fallu, je crois, que faire un signe. Mais quand Monseigneur en vint au « Notre Père », je n'avais plus l'idée d'élever la voix. Sa voix à lui, au Pasteur, avait autrement de force pour dire à Dieu, au nom de tous : « Donnez-nous, cette année, notre pain quotidien ! »

* * *

L'instant d'après, Mgr l'archevêque montait à l'autel et poursuivait sa prière dans l'oblation du sacrifice de la messe.

Messe inoubliable ! où bien des larmes ont dû couler, et dont on gardera longtemps le souvenir dans les familles.

Messe spéciale ! où, à cause du renouveau d'émotion, on priait moins mal, ce me semble, et pendant laquelle on sentait ses meilleures résolutions s'affermir.

Messe superbe ! où la méditation de l'Homme Dieu nous apparaissait plus vivante, et dans laquelle son grand-prêtre lui parlait, comme à nous tout à l'heure, avec tout son cœur !

Je réitère ma question : où est-ce qu'on peut voir de plus grandioses manifestations ?

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COUVENT DE SAINT-LAURENT

Cérémonie religieuse

JEUDI, le 4 janvier, M. le chanoine G. Gauthier, curé de la cathédrale, présidait une cérémonie religieuse à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs.

Quatorze novices ont prononcé leurs vœux temporaires :

Sœur M. de Sainte-Agnès du Sacré-Cœur, née Thérèse Guertin, de Nashua ; Sœur M. de Grâce, née Olina Ledoux, de Nashua ; Sœur M. de Saint-François de Sales, née Marie-Anne Bigras, de Saint-Martin ; Sœur M. de Saint-Lucien, née L. Lachapelle, de Joliette ; Sœur M. de Sainte-Jeanne de Chantal, née Maria Durand, de Varennes ; Sœur M. de Bethléem, née Yvonne Poitras, de Sainte-Scholastique ; Sœur M. de Sainte-Hermiline, née Rose Cloutier, de Sainte-Rose ; Sœur M. de la Compassion, née Elisabeth Colette, de Montréal ; Sœur M. du Cénacle, née Marie Chevalier, de Saint-Albans ; Sœur M. de la Paix, née Laurentia Tremblay, de Napierville ; Sœur M. de la Charité,

née Anna Robert, de Magog ; Sœur M. de Sainte-Madeleine, née Rose-Anna Desjardins, de New Bedford ; Sœur M. de Sainte-Suzanne, née Marie Honora-Dumais, de Somersworth.

Sept sœurs ont émis les vœux perpétuels :

Sœur M. de Saint-Jean d'Avila, Sœur M. de Sainte-Esther, Sœur M. de Saint-Pierre d'Amien, Sœur M. de Sainte-Juliette, Sœur M. de Sainte-Céline, Sœur M. de Sainte-Agathange, Sœur M. de Sainte-Elise.

L'allocution a été donnée par l'officiant ; plusieurs prêtres et bon nombre de parents assistaient à la cérémonie.

DEUIL PROFOND

À

L'Institution des Sourdes-Muettes

La mort de Sœur François de Paule (Marie-Louise-Léopoldine Gaboury), assistante supérieure, à l'âge de cinquante ans, vient de plonger dans le deuil, non seulement la famille à laquelle elle appartenait, mais aussi sa communauté tout entière. Née en 1855 à Saint Jean-Baptiste de Rouville, et entrée au noviciat de la Providence en 1874, près de trente années de sa vie se passèrent à l'Institution des Sourdes-Muettes, occupant tour à tour les fonctions les plus diverses entre autres celle d'assistante pendant seize ans. Aussi, avec elle, disparaît toute une série de souvenirs que ses compagnes aimeront à se rappeler. Elle emporte dans la tombe le regret de tous ceux et celles qui furent à même de l'approcher.

Bien que Dieu n'eût pas déposé en elle toutes les lumières d'un esprit très cultivé et les talents qui font la femme vraiment remarquable, elle possédait, à un rare degré, la rectitude du jugement et le sens pratique des choses. Son caractère, tout de conciliation, de bonté, de charité et de patience, lui permit

de rendre des services inappréciables à l'œuvre à laquelle ses supérieures l'avaient attachée. Toujours calme et digne à la fois, sa réserve indiquait que l'éducation première, reçue au sein de la famille, n'avait fait que se développer et grandir pour faire d'elle la religieuse modèle et exemplaire. Sa vie tout entière, d'ailleurs, la fait voir animée en tout par le plus pur esprit de dévouement, d'oubli de soi et d'abnégation. Se dépenser sans compter, reprendre sans aigreur, redresser sans brusquerie, et, sous un certain dehors de faiblesse et d'hésitation, agir pourtant avec fermeté, voilà, en un mot, le trait caractéristique de sa direction au milieu de ses sœurs religieuses et des pauvres infortunées sourdes-muettes qui la pleurent comme on pleure une mère, et qui la regrettent comme on regrette une bienfaitrice.

Ses funérailles, dimanche, à l'Institution des Sourdes-Muettes, furent des plus imposantes malgré la simplicité de la cérémonie. Le service fut chanté par son frère, le Révérend C.-P. Gaboury, curé à New Bedford, Mass., qui était arrivé à temps pour assister à ses derniers moments. Il était assisté des abbés A.-E. Deschamps et J.-B.-H. Morrier, comme diacre et sous-diacre, le premier assistant-aumônier de l'Institution, et le second, neveu de la défunte.

Au chœur, on remarquait les abbés F.-X. Trépanier, chanoine honoraire, aumônier ; P. Perrier, visiteur des écoles ; J.-A. Majeau, aumônier de la Maison-Mère de la Providence ; R. Pelletier, de l'Hospice-Gamelin ; E. Choquet, de l'Hôpital Notre-Dame ; et A. Derome, ancien curé.

Plusieurs citoyens ont tenu aussi à prouver par leur présence toute la part qu'ils prennent au deuil de la famille et de la communauté.

Sa dépouille mortelle fut reconduite au cimetière de la communauté, à la Longue-Pointe, par toute la Communauté des Sourdes-Muettes, et déposée dans le charnier, en attendant le dernier repos dans la terre bénite. UN AMI DE L'ŒUVRE.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 9 janvier 1906.

M. l'abbé Désiré Gélinas, du diocèse de London, décédé le 17 décembre dernier, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé François-Xavier Pratte, ancien curé de Saint-Simon, diocèse de Saint-Hyacinthe, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

AUX PRIÈRES

Sœur Saint-Bernardin de Sienne, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Françoise Romaine, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. l'abbé François-Xavier Pratte, décédé à Saint-Hyacinthe.

Sœur Marie-Joseph, née Mathilde Arcand, religieuse converse, des Religieuses-Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Prières des Quarante-Heures

MARDI	16 janvier	Mont Saint-Louis.
JEUDI	18 "	Couvent de Lachine.
SAMEDI	20 "	Sainte-Cunégonde.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 21 janvier

Fête de la Sainte-Famille de Nazareth, 2^e cl. ; mém. de Sainte-Agnès et du dim. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. 1^o des SS. Vincent et Anastase, 2^o de Sainte-Agnès, 3^o du dim.
